

## ASSOCIATION FONCIÈRE DE BERSTETT

### EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Membres titulaires : 8  
Membres présents : 6  
Affiché le : 1<sup>er</sup> février 2024

#### SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Jean-Marc URBAN, Président de l'Association Foncière de BERSTETT et membre titulaire ; Étaient présents :

**Membres titulaires** : M. Jean Claude LASTHAUS maire et membre de droit, M. Albert BLAESIUS, M. Freddy PFRIMMER, M. Denis KRENCKER, titulaires

**Membres suppléants** : M. Mathieu FREYSZ

Absents excusés : Le représentant de la DDT, M. Freddy JACOB, M. Maurice HIRTH, M. Jean-Pierre SCHOTT, M. Denis URBAN, M. Michel HEINTZ

#### **7. OBJET : MISE EN PLACE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Vu la délibération du bureau en date du 27 janvier 2022 concernant la mise en place de la nomenclature M57,

Le Compte Financier Unique (CFU) est ouvert aux associations foncières sous réserve que leurs documents budgétaires soient dématérialisés. **Ce compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion.**

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

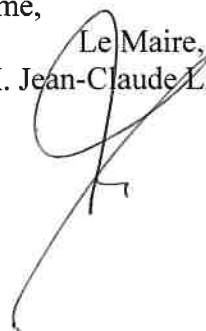
Après délibération, le Bureau de l'Association Foncière :

- APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique.

#### **APPROUVÉ À L'UNANIMITE**

Pour copie conforme,

Le Maire,  
M. Jean-Claude LASTHAUS



Le président,  
M. Jean Marc URBAN

